



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
18 juillet 2016
Français
Original : anglais

Quatorzième session

Nairobi

17-22 juillet 2016

Communiqué ministériel des pays en développement sans littoral

Nous, Ministres des pays en développement sans littoral, réunis à Nairobi le 16 juillet 2016, avant la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XIV), tenue du 17 au 22 juillet 2016,

Rappelant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable visant notamment à éliminer l'extrême pauvreté et la faim d'ici à 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et l'Accord de Paris adopté au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques,

Rappelant la Déclaration de Vienne et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, adoptés à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral,

Rappelant la Déclaration ministérielle de Genève adoptée à la cinquième Réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral, tenue à Genève (Suisse) les 23 et 24 juin 2016,

Réaffirmant la Déclaration ministérielle de Genève adoptée à la cinquième Réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral,

Rappelant le communiqué ministériel des pays en développement sans littoral adopté à l'occasion de la treizième session de la Conférence,

Prenant note du communiqué adopté à la treizième Réunion ministérielle annuelle des pays en développement sans littoral,

1. Nous constatons que l'absence d'accès territorial à la mer, qu'aggravent l'éloignement des marchés mondiaux ainsi que les coûts élevés et les risques inhérents au transit, limite encore fortement les recettes d'exportation, les entrées de capitaux privés et la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement sans littoral et, partant, entrave leur croissance générale et leur développement socioéconomique¹.

¹ Déclaration ministérielle de Genève, par. 2.



2. Nous nous félicitons des progrès accomplis dans nos pays au cours des dernières années. Les résultats économiques, en particulier, ont été encourageants, la croissance annuelle moyenne du produit intérieur brut y ayant été plus forte que dans la plupart des autres groupes de pays du fait, dans une large mesure, des politiques socioéconomiques actives menées par les Gouvernements des pays en développement sans littoral. Nous constatons aussi que malgré nos efforts, beaucoup reste encore à faire pour surmonter les problèmes et les difficultés que les pays en développement sans littoral rencontrent.

3. Les difficultés liées à l'enclavement sont souvent aggravées par la forte dépendance de la plupart de nos pays à l'égard des produits de base. Souvent, ces produits sont exportés en grandes quantités et ont une faible valeur, ce qui donne une importance accrue aux frais de transport dans le total des coûts commerciaux. En outre, compte tenu de la forte dépendance de nombreux pays en développement sans littoral à l'égard des exportations de produits de base, nos pays sont davantage sensibles à l'instabilité des prix, qui peut avoir des répercussions néfastes sur le développement durable de l'économie.

4. Nous réaffirmons notre engagement de surmonter ces difficultés en redoublant d'efforts afin de développer les capacités productives, de poursuivre la transformation structurelle de l'économie et d'encourager la diversification des exportations. Ce faisant, nous jetterons les bases de l'élimination de la pauvreté, de la création d'emplois et d'une croissance économique équitable.

5. Nous invitons la communauté internationale à intensifier les efforts déployés pour soutenir les pays en développement sans littoral dans la diversification de leurs exportations, au moyen notamment du transfert de technologies pertinentes, d'un appui au développement et au renforcement de leurs capacités de production, et du renforcement des capacités pour l'élaboration de politiques pertinentes².

6. Nous soulignons que nos pays ont particulièrement besoin de développer et d'entretenir leurs infrastructures afin de réduire leurs coûts commerciaux. L'urgence est d'autant plus grande que le Groupe des pays en développement sans littoral est en retard par rapport aux autres pays en développement en ce qui concerne de nombreux aspects des infrastructures. Des investissements sont donc nécessaires pour améliorer les infrastructures dans les domaines des transports, de l'énergie ainsi que des technologies de l'information et de la communication.

7. Nous demandons une ratification et une mise en œuvre rapides de l'Accord sur la facilitation des échanges. Nous exhortons les membres à continuer de fournir aux pays en développement sans littoral une assistance technique, financière et axée sur le renforcement des capacités, sur une base durable, en vue de la mise en œuvre effective de l'Accord. Nous demandons aussi la coopération constructive des pays de transit pour l'application effective et rapide des disciplines contribuant à réduire la durée et les coûts du transit, à simplifier les procédures et à améliorer la fiabilité du commerce transfrontière³. Afin de permettre aux pays en développement sans littoral de tirer pleinement parti de l'Accord, il importe que des évaluations approfondies des besoins soient réalisées avant sa mise en œuvre et que la communauté internationale fasse appliquer les dispositions relatives au traitement spécial et différencié, lequel demeure un principe fondamental de tout futur accord et décision.

8. Nous exhortons nos pays voisins à veiller au bon transit des marchandises. La coopération entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit destinée à faciliter la circulation des marchandises est mutuellement bénéfique et des efforts devraient

² Ibid., par. 6.

³ Ibid., par. 13.

être faits pour promouvoir des systèmes de transport en transit pour les pays en développement sans littoral. Nous soulignons qu'il importe que les pays de transit garantissent la liberté de transit sans restrictions sur leur territoire pour les besoins des pays en développement sans littoral, leur permettant ainsi de jouir d'un accès libre et direct à la haute mer.

9. Nous soulignons combien il importe d'élargir l'accès des produits présentant un intérêt pour les pays en développement sans littoral aux marchés de nos partenaires commerciaux. Un meilleur accès aux marchés extérieurs sera complémentaire des efforts visant à développer les infrastructures et à améliorer la facilitation du commerce et, en fin de compte, à soutenir le renforcement des capacités productives et la transformation structurelle de l'économie. Par conséquent, nous demandons à nos partenaires commerciaux et à nos partenaires de développement de lever les obstacles à l'entrée sur les marchés et d'éliminer les mesures non tarifaires non nécessaires.

10. Nous exhortons également la communauté internationale à accroître son assistance dans le cadre de l'Aide pour le commerce. Des ressources financières pour le développement sont nécessaires afin de surmonter les contraintes pesant sur l'offre, notamment les problèmes rencontrés par les pays en développement sans littoral en matière d'infrastructure et de facilitation du commerce. En outre, il conviendrait d'apporter un appui accru en vue de renforcer les capacités productives, de faire face aux coûts d'ajustement liés au commerce et d'élaborer des stratégies efficaces de diversification des exportations.

11. Nous prenons note des effets bénéfiques réciproques de l'intégration régionale sur le développement durable de nos pays et de nos voisins. Une coopération et des relations régionales plus étroites peuvent entraîner une diminution des coûts commerciaux et une diversification accrue des exportations et stimuler l'intégration dans l'économie mondiale. Les pays en développement sans littoral, les pays côtiers voisins et les partenaires de développement devraient par conséquent appuyer, soutenir et intensifier les efforts qu'ils déploient pour promouvoir le commerce intrarégional et le développement.

12. Les chaînes de valeur régionales et les chaînes de valeur mondiales peuvent aussi contribuer à l'intégration dans l'économie mondiale, en particulier lorsqu'elles appuient les priorités des pays en développement en matière de diversification et de création de valeur ajoutée, et il importe de mobiliser et d'associer de multiples acteurs afin que nos pays participent de manière plus bénéfique aux chaînes de valeur régionales et aux chaînes de valeur mondiales. En plus de redoubler d'efforts pour surmonter les blocages en matière d'infrastructure et de facilitation du commerce afin de fluidifier les exportations et les importations, les pays en développement sans littoral – avec l'appui de leurs partenaires de développement – s'engagent à stimuler les investissements dans le capital humain, à promouvoir le développement du secteur privé et à renforcer les institutions.

13. Nous nous félicitons des efforts déployés par la CNUCED dans ses trois grands domaines d'action que sont la recherche, l'assistance technique et la formation de consensus, afin de traiter les questions systémiques relatives au commerce et au développement et les questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, d'évaluer les vulnérabilités liées à l'enclavement et ses incidences, et d'appuyer les efforts déployés aux fins de la transformation structurelle, de la diversification et de la création de valeur ajoutée, de promouvoir une participation plus équitable des pays en développement sans littoral au commerce international, notamment aux chaînes de valeur régionales et mondiales dans le secteur des produits de base.

14. Nous prenons également note de la contribution importante du Fonds commun pour les produits de base à la création de partenariats public-privé autour de chaînes de valeur régionales et mondiales dans le secteur des produits de base afin que

celui-ci joue le rôle qui lui revient dans la promotion de la transformation structurelle de l'économie des pays en développement sans littoral et dans leur développement. Nous encourageons la CNUCED et le Fonds commun pour les produits de base à redoubler d'efforts pour accroître la collaboration que l'une et l'autre entretiennent en vue d'aider nos pays à intégrer un développement fondé sur les produits de base, notamment par la diversification et la création de valeur ajoutée, dans le commerce intérieur et dans les politiques et stratégies de développement.

15. Nous reconnaissons le rôle important que le secteur privé, surtout les petites et moyennes entreprises, joue dans l'amélioration de la productivité, la création d'emplois, la réduction de la pauvreté ainsi que le renforcement de l'innovation et de la compétitivité de nos pays. À cet égard, nous sommes résolus à encourager le développement du secteur privé en consolidant les infrastructures, notamment les technologies de l'information et de la communication, en facilitant l'accès au financement, en assouplissant les modalités de l'activité économique et en mettant en place des mesures d'incitation en faveur de la création de capacités entrepreneuriales au niveau national. Nous relevons en particulier la contribution importante des mécanismes de financement axés sur l'impact, notamment des fonds d'investissement spécialement créés à cette fin, à l'offre d'instruments importants et de nouvelles modalités de financement permettant d'accroître l'efficacité économique, la créativité et l'innovation des petites et moyennes entreprises.

16. Nous nous réjouissons des travaux positifs que le groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral mène en faveur de nos pays. Toutefois, tous les pays en développement sans littoral n'étant pas pleinement associés au groupe de réflexion, nous exhortons les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à l'Accord multilatéral portant création du groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral, afin que celui-ci devienne pleinement opérationnel.

17. Nous nous félicitons de l'appui constant que le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement apporte à nos pays. Nous demandons à la communauté internationale de renforcer le Bureau du Haut Représentant tandis que celui-ci redouble d'efforts en vue d'atteindre les objectifs et buts du Programme d'action de Vienne et les objectifs de développement durable.

18. Nous sommes reconnaissants à la CNUCED et à son Secrétaire général, M. Mukhisa Kituyi, de leurs travaux et de leur contribution à la promotion du développement durable de nos pays, notamment à la réalisation des objectifs du Programme d'action de Vienne et des objectifs de développement durable. Nous soulignons combien il importe de renforcer la Division de l'Afrique, des PMA et des programmes spéciaux, en particulier la Section des pays en développement sans littoral, en accroissant ses ressources humaines et financières, ainsi qu'en coordonnant davantage les initiatives en faveur des pays en développement sans littoral au sein du secrétariat de la CNUCED et avec d'autres institutions des Nations Unies et organisations internationales compétentes.

19. Nous invitons les organismes du système des Nations Unies, en particulier la CNUCED, le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États en développement insulaires, le Programme des Nations Unies pour le développement, les commissions régionales et d'autres organisations internationales, en particulier le Fonds commun pour les produits de base, la Banque mondiale et les banques régionales de développement, l'Organisation mondiale du commerce et l'Organisation mondiale des douanes, à intensifier leurs efforts, dans le cadre de leurs mandats respectifs, pour améliorer la situation particulière des pays en développement sans littoral.

20. Nous remercions l'État plurinational de la Bolivie qui organisera la prochaine réunion des ministres des transports des pays en développement sans littoral en septembre 2016.

21. Nous exprimons notre sincère gratitude pour les efforts déployés par le Paraguay en sa qualité de Coordonnateur pour les questions relatives au commerce et au développement du Groupe des pays en développement sans littoral à Genève.

22. Nous remercions sincèrement le peuple et le Gouvernement kényans de leur chaleureuse hospitalité, de leur généreux soutien financier et des excellentes dispositions prises pour l'organisation de la quatorzième session de la Conférence.
